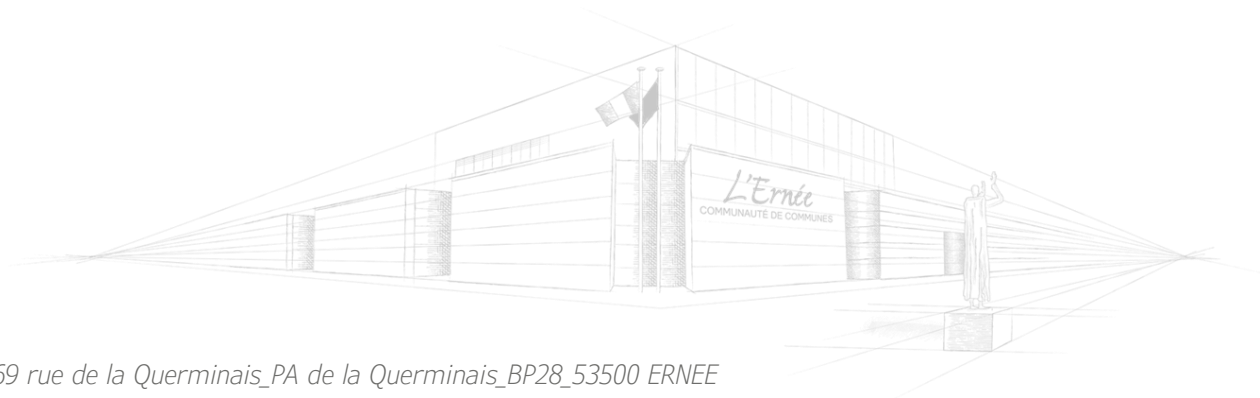


L'Ernée

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022



69 rue de la Querminais_PA de la Querminais_BP28_53500 ERNEE

Tel : 02.43.05.98.80 / Fax : 02 43 05 24 45

INTRODUCTION.....	1
BUDGET PRINCIPAL.....	2
- SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	2
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....</i>	<i>2</i>
<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....</i>	<i>6</i>
- SECTION D'INVESTISSEMENT.....	12
<i>LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT.....</i>	<i>12</i>
<i>LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT.....</i>	<i>15</i>
- LES RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE.....	16
<i>L'EVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE/NETTE.....</i>	<i>16</i>
<i>CAPACITE DE DESENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE.....</i>	<i>19</i>
<i>LES RATIOS OBLIGATOIRES.....</i>	<i>19</i>
BUDGET ANNEXE « GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS ».....	21
- SECTION D'EXPLOITATION.....	21
<i>DEPENSES.....</i>	<i>22</i>
<i>RECETTES.....</i>	<i>23</i>
<i>SECTION D'INVESTISSEMENT.....</i>	<i>24</i>
BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR ».....	25
- SECTION D'EXPLOITATION.....	25
<i>DEPENSES.....</i>	<i>25</i>
<i>RECETTES.....</i>	<i>26</i>
- SECTION D'INVESTISSEMENT.....	26
BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT.....	26
BUDGET ANNEXE « EAU EN REGIE ».....	27
- SECTION D'EXPLOITATION.....	27
<i>DEPENSES.....</i>	<i>27</i>
<i>RECETTES.....</i>	<i>28</i>
- SECTION D'INVESTISSEMENT.....	29
BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT EN REGIE ».....	30
- SECTION D'EXPLOITATION.....	30
<i>DEPENSES.....</i>	<i>30</i>
<i>RECETTES.....</i>	<i>30</i>
- SECTION D'INVESTISSEMENT.....	31
BUDGET ANNEXE « EAU EN DSP ».....	31
- SECTION D'EXPLOITATION.....	31

DEPENSES.....	31
RECETTES.....	32
- SECTION D'INVESTISSEMENT.....	32
BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »	32
- SECTION D'EXPLOITATION	32
DEPENSES.....	32
RECETTES.....	33
BUDGETS ANNEXES ZONES D'ACTIVITES.....	33
- DEPENSES :	33
- RECETTES :	33
ANNEXE 1_COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL.....	1

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la collectivité sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également pour autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre aux attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2022 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la Communauté de communes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2022 fait apparaître un excédent brut de fonctionnement de 2 154 564.87 € avant affectation des résultats contre 1 751 822.88 € en 2021 soit une augmentation de l'ordre de 23 %

Les taux d'exécution par rapport aux prévisions du budget de fonctionnement (opérations réelles) sont les suivants :

→ 93.95% pour les dépenses

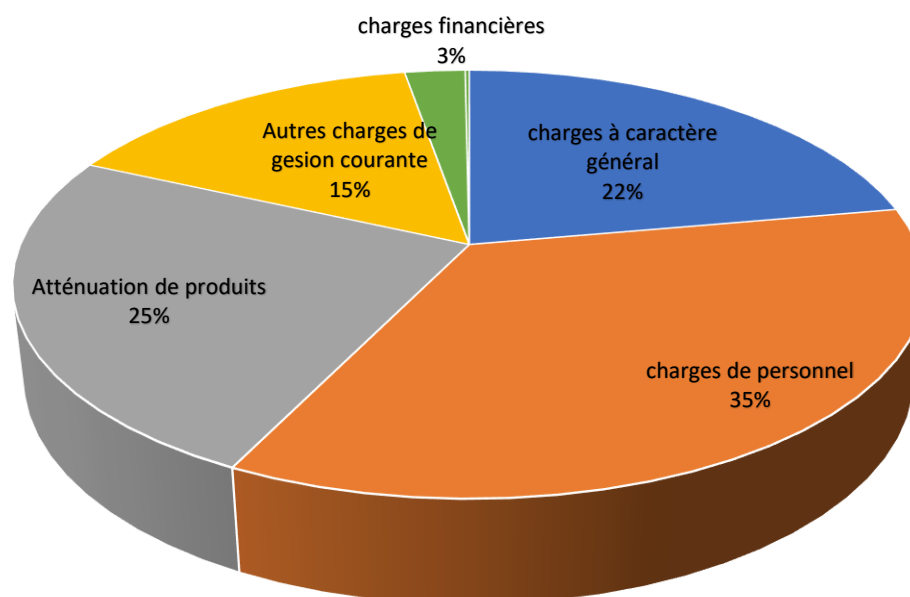
→ 101.79 % pour les recettes (hors opérations de cessions)

En complément du présent rapport ci-dessous présenté, vous retrouverez en pièce jointe un tableau détaillant, par politique communautaire, l'ensemble des dépenses et recettes, par chapitre (Annexe 1 - CA 2022 – ventilation du budget de fonctionnement par service).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	LIBELLE	CA 2021	CA 2022	Variation CA 2022/2021
011	Charges à caractère général	1 344 040 €	1 570 951 €	16,88%
012	Charges de personnel	2 224 731 €	2 479 850 €	11,47%
014	Atténuation de produits	1 775 228 €	1 737 504 €	-2,13%
65	Autres charges de gestion courante	1 013 758 €	1 095 238 €	8,04%
66	Charges financières	194 413 €	180 783 €	-7,01%
67	Charges exceptionnelles	15 048 €	12 389 €	-17,67%
DEPENSES REELLES		6 567 218 €	7 076 715 €	7,76%
042	Opérations d'ordre/Opérations de cession	156 312 €	707 609 €	
042	Opérations d'ordre/dotation aux amortissements	2 014 048 €	2 106 750 €	4,60%
OPERATIONS D'ORDRE		2 170 361 €	2 814 359 €	29,67%
TOTAL DEPENSES		8 737 578 €	9 891 074 €	13,20%

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



→ CHARGES A CARACTERE GENERAL + 16.88%

Les dépenses du chapitre ont subi des augmentations liées au contexte inflationniste sans précédent et également à l'intégration des charges de fonctionnement de la MSP d'Ernée pour la première année. Il est rappelé à cet effet que l'ensemble des charges de fonctionnement supportées sur les MSP et sur la pépinière d'entreprise sont recouvrées auprès des professionnels occupants les locaux.

A noter pour 2022 :

- Des dépenses d'énergie (électricité, chauffage, carburants) est forte augmentation par rapport à 2021 : 323 500 € contre 219 573 € en 2021 soit + 103 927 € qui s'expliquent pour 2 raisons :
 - o Prise en charge de la MSP d'Ernée pour la 1^{ère} année / coût de 13 066 €
 - o L'augmentation exponentielle des prix de l'électricité, du gaz et du carburant
- Des dépenses d'assurances en hausse liées à l'évolution de la masse salariale et de l'accroissement du patrimoine assuré soit + 9 704 €
- Le coût des transports collectifs et des remboursements de frais de déplacements aux agents, directement liés à la hausse du carburant soit + 15 322 €

L'ouverture de la MSP d'Ernée en janvier 2022 a globalement engendré de nouvelles dépenses au chapitre 011 de l'ordre de 93 084 €, détaillées ci-dessous :

Postes de dépenses	TTC
6042 - Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	648 €
60611 - Eau et assainissement	689 €
60612 - Énergie - Électricité	13 066 €
60621 - Combustibles	5 526 €

60631 - Fournitures d'entretien	1 461 €
60632 - Fournitures de petit équipement	456 €
615228 - Entretien et réparations autres bâtiments	523 €
6156 - Maintenance	2 728 €
6161 - Assurance multirisques	3 686 €
6162 - Assurance obligatoire dommage - construction	2 557 €
6232 - Fêtes et cérémonies	708 €
6237 - Publications	294 €
6238 - Divers	0 €
6257 - Réceptions	150 €
6261 - Frais d'affranchissement	108 €
6262 - Frais de télécommunications	10 224 €
6282 - Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	449 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	40 168 €
63512 - Taxes foncières	9 644 €
TOTAL	93 084 €

En contrepartie, le poste « Entretien, réparation bâtiments » a baissé de 66 212 € ; ces baisses sont constatées sur l'entretien du parc de logements et l'AquaFitness. Ce poste est très fluctuant car en dehors de l'entretien courant, des travaux peuvent être également réalisés suite à des sinistres ; des indemnités de sinistre encaissées viennent en contrepartie diminuer la dépense.

→ **CHARGES DE PERSONNEL + 11.47%**

Les politiques communautaires sont assurées par 68 agents correspondant à 59,5 ETP au 31/12/2022.

L'évolution de la masse salariale est en partie due aux évolutions de carrière des agents et à l'augmentation de l'indice de la FPT au 01/07/2022.

La Communauté de communes a également renforcé ses effectifs afin de répondre aux besoins des services pour faire face à la mise en œuvre des ambitions politiques décidées par les élus.

Ainsi, au cours de l'année 2022, plusieurs postes ont été créés ou évolués vers un temps plein, lesquels sont pourvus aux dates indiquées ci-dessous :

- Chargé de communication à TC le 14/02
- Coordinatrice technique Saison Culturelle à TC le 25/04 (poste qui existait préalablement à mi-temps)
- Chargé de direction « Aménagement et développement territorial » dit DADT à TC le 01/09
- Chargé de mission relation entreprises à TC le 19/09 (poste existant préalablement à mi-temps)
- Chargé de mission du CRRTE à TC depuis le 13/10
- Conseiller bocage et biodiversité à TC le 07/11

Le retraitement des données ci-dessous permet une approche plus réaliste des charges de personnel supportées par la collectivité :

Postes Dépenses/Recettes (*)	2020	2021	2022
Charges de personnel brutes	2 112 661 €	2 224 731 €	2 479 849 €
Atténuation de charges - IJ et autre	-40 091 €	-52 495 €	-47 157 €
Recouvrement - Mise à disposition de personnel	-61 926 €	-91 782 €	-81 470 €
Recouvrements via l'attribution de compensation (Services communs)	-227 968 €	-293 243 €	-326 130 €
Total charges nettes retraitées	1 782 676 €	1 787 211 €	2 025 092 €

(*) certaines créations de postes sont subventionnées par l'Etat et le Département ; les recettes ne sont pas mentionnées sur ce tableau

→ ATTENUATION DE PRODUITS - 2.13%

REVERSEMENTS	2020	2021	2022	ECART 2022/2021
Attribution de compensation	1 776 457 €	1 728 689 €	1 701 202 €	-27 487 €
Dotation de solidarité	33 660 €	33 660 €	32 500 €	-1 160 €
Dégrèvements fiscalité	3 570 €	12 879 €	3 802 €	-9 077 €
TOTAL	1 813 687 €	1 775 228 €	1 737 504 €	-37 724 €

Les reversements de fiscalité dits « attributions de compensation » à destination des communes diminuent chaque année, justifiés essentiellement par la montée en puissance des services communs auxquels adhèrent les communes.

→ AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE + 8.04%

La typologie des dépenses sur ce chapitre est la suivante :

Type de dépenses	2020	2021	2022		ECART 2022/2021
			Montant	%	
Informatique en nuage et autres redevances (SACD, SACEM)	46 198 €	70 288 €	72 866 €	7%	2 578 €
Indemnités aux élus et frais de mission	131 442 €	144 503 €	148 249 €	14%	3 746 €
Créances éteintes et ANV	42 942 €	8 212 €	260 €	0%	-7 952 €
SDIS - Service incendie	434 541 €	436 244 €	441 394 €	40%	5 150 €
Subventions	106 230 €	93 075 €	95 526 €	9%	2 451 €
Subvention au CIAS	44 100 €	155 000 €	203 272 €	19%	48 272 €
Reversement taxe GEMAPI délégation compétence	80 953 €	83 206 €	78 829 €	7%	-4 377 €
Autre	28 623 €	23 229 €	54 842 €	5%	31 613 €
TOTAL	915 029 €	1 013 757 €	1 095 238 €	100%	81 481 €

En dehors des variations inflationnistes sur certains postes, il faut relever :

- Des effacements de dette et admissions en non-valeur en forte baisse
- Une augmentation de la subvention versée au budget CIAS justifiée principalement par un renforcement des effectifs (animateur santé, conseiller numérique, apprentie)

EFS) ; il est précisé que le montant versé comprend une subvention d'équilibre de 172 000 €, à laquelle s'ajoute des versements de subventions perçus sur le budget principal dans le cadre de l'Espace France Services.

- Une augmentation sur la ligne « autres dépenses » essentiellement justifiée par des versements exceptionnels aux communes au titre d'une subvention MSA de 22 500 € dans le cadre du dispositif « Grandir en milieu rural »

→ CHARGES FINANCIERES - 7 %

La Communauté de communes n'a pas réalisé de nouveaux prêts en 2022. Sa capacité d'autofinancement a permis de mener les projets de l'année.

Pour autant, divers prêts contractés à taux indexés sur le livret A (construction de logements sociaux) et sur l'EURIBOR ont subi des augmentations de taux induisant des charges d'intérêts plus élevées.

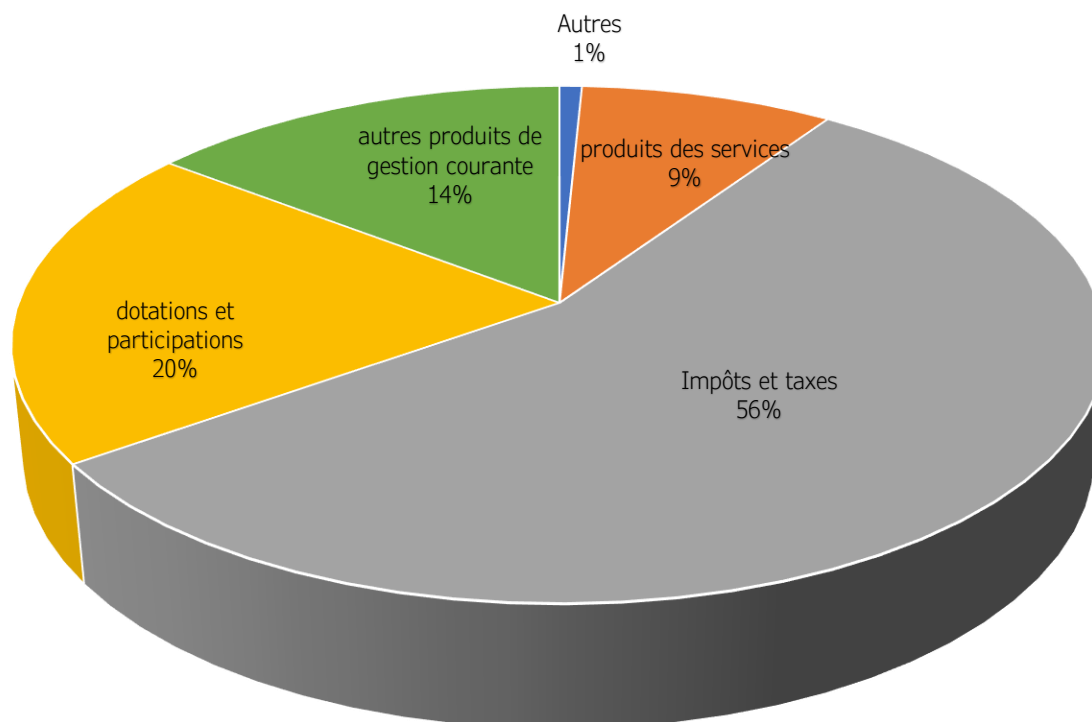
→ CHARGES EXCEPTIONNELLES - 17.67%

Les dépenses 2022 s'élèvent à 12 389 € contre 15 048 € en 2021. Ce chapitre comptabilise des écritures à la marge et n'attire pas d'observations particulières.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	LIBELLE	CA 2021	CA 2022	Variation CA 2022/2021
013	Atténuation de charges	52 495 €	47 157 €	-10,17%
70	Produits des services	577 278 €	802 585 €	39,03%
73	Impôts et taxes	4 741 208 €	5 108 229 €	7,74%
74	Dotations et participations	1 730 797 €	1 861 558 €	7,55%
75	Autres produits de gestion courante	1 238 755 €	1 338 736 €	8,07%
76	Produits financiers	44 €	0 €	
77	Produits exceptionnels	28 533 €	23 618 €	-17,23%
77	Produits des cessions	156 312 €	651 451 €	
RECETTES REELLES hors produits des cessions		8 369 110 €	9 181 883 €	9,71%
RECETTES REELLES avec produits des cessions		8 525 422 €	9 833 334 €	15,34%
042	Opérations d'ordre de transfert entres sections	450 970 €	526 584 €	16,77%
OPERATIONS D'ORDRE		450 970 €	526 584 €	16,77%
TOTAL RECETTES		8 976 391 €	10 359 918 €	15,41%

Structure des recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions)



Les 2 principales ressources de la Communauté de communes proviennent :

- Pour 56% (5 108 K€) par des impôts perçus auprès des entreprises et des ménages (compris attribution de compensation versée par les communes).
- Pour 20% (1 862 K€) par les dotations et participations (DGF, compensations de l'Etat sur la fiscalité, subventions de fonctionnement diverses)

→ **LES PRODUITS DES SERVICES + 39%**

✓ **Les recettes tarifaires**

SERVICE	EXERCICES			ECART 2022/2021
	2020	2021	2022	
Ecole de Musique	47 746 €	38 796 €	43 655 €	4 859 €
Saison culturelle 3E	15 286 €	33 651 €	23 200 €	-10 451 €
AquaFitness	189 985 €	172 317 €	347 312 €	174 995 €
TOTAL	253 017 €	244 764 €	414 167 €	169 403 €

L'effectif de l'école de musique se maintient depuis la rentrée 2020/2021 autour de 200 élèves. L'année 2021 avait été marquée par une réduction des tarifs dans la mesure où les cours en présentiel n'avaient pas été totalement assurés sur l'année scolaire 2020-2021. Les recettes 2022 sont revenues à la normale sans pour autant atteindre celles d'avant COVID car les effectifs n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant la crise.

Pour des raisons multi factorielles, la saison culturelle subit depuis la sortie de la crise sanitaire une baisse de fréquentation des publics d'où une recette en baisse pour 2022.

L'AquaFitness, après 2 années fortement impactée par la crise sanitaire, a retrouvé en 2022 une activité quasi-normale d'avant COVID. Pour rappel, la recette 2019 était de 356 626 €.

Ceci étant, les recettes fléchées sur l'espace Bien-Etre ne sont pas à leur maximum compte tenu de la fermeture du Hammam depuis juin 2021 ; le sinistre fait actuellement l'objet d'une procédure judiciaire à l'encontre de l'entreprise qui avait posé la faïence. Des pertes d'exploitation ont été estimées dans le chiffrage de ce dossier.

✓ Les mises à disposition de personnel

RECETTES	EXERCICES			ECART 2022/2021
	2020	2021	2022	
MAD de personnel aux budgets annexes et CIAS	41 170 €	26 477 €	70 246 €	43 769 €
MAD de personnel aux communes membres et collectivités extérieures	20 756 €	65 305 €	11 224 €	-54 081 €
TOTAL	61 926 €	91 782 €	81 470 €	-10 312 €

Les écarts constatés entre 2021 et 2022 se justifient par :

- Une augmentation des recouvrements vers les budgets annexes SPIC car depuis le 01/01/2022 l'ensemble des agents comptables sont compris dans les effectifs du budget principal.
- La fin des mises à disposition de personnel :
 - o Dans le cadre du contexte COVID-19 auprès de la ville d'Ernée (temps périscolaires d'agents MNS pendant la fermeture de l'AquaFitness) et auprès de la SISA (Centre de vaccination COVID-19)
 - o Auprès des Communauté de communes du Bocage Mayenne et Mayenne au titre du PCAET

✓ Les remboursements de frais et divers

RECETTES	EXERCICES			ECART 2022/2021
	2020	2021	2022	
Remboursement de charges par les locataires (en sus des loyers)	102 028 €	108 888 €	177 381 €	68 493 €
Remboursement de frais par la commune d'Ernée	12 540 €	9 696 €	14 976 €	5 280 €
Chasse étang neuf Juvigné	15 285 €	15 285 €	15 285 €	0 €
Produits activités annexes (vente énergie produite par les panneaux photovoltaïques)	1 995 €	2 010 €	2 252 €	242 €
Autres ventes de produits finis (certificats d'économie d'énergie isolation logements)	0 €	0 €	3 531 €	3 531 €
TOTAL	131 848 €	135 879 €	209 894 €	77 546 €

Les remboursements de charges par les locataires évoluent au gré de la volumétrie des locations consenties ; ces remboursements concernent la pépinière d'entreprise, les maisons de santé, certains logements locatifs et l'aire d'accueil des gens du voyage. Tous ces remboursements couvrent des dépenses réalisées au chapitre charges à caractère général (eau – électricité – chauffage – ménage – maintenance - taxes foncières)

Les autres postes n'appellent pas d'observations particulières du fait de leur faible variation.

→ IMPOTS ET TAXES + 7.74%

PRODUITS	2020	2021	2022	Comparatif 2022/2021	
				Ecart en %	Ecart en €
Taxe d'habitation	1 853 847 €	119 027 €	123 737 €	3,96%	4 710 €
Taxes foncières pptés bâties	158 403 €	146 106 €	153 620 €	5,14%	7 514 €
Taxes foncières pptés non bâties	134 846 €	138 597 €	141 126 €	1,82%	2 529 €
Cotisation Foncière des Entreprises	1 295 969 €	846 306 €	954 149 €	12,74%	107 843 €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	751 917 €	717 062 €	713 506 €	-0,50%	-3 556 €
Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux	82 953 €	135 196 €	140 807 €	4,15%	5 611 €
Taxe sur les surfaces commerciales	139 862 €	131 275 €	150 040 €	14,29%	18 765 €
FNGIR	135 247 €	135 247 €	135 247 €	0,00%	0 €
Rôles supplémentaires perçus sur années antérieures	5 062 €	4 240 €	28 983 €		24 743 €
Taxes GEMAPI	90 680 €	85 273 €	85 419 €	0,17%	146 €
Fraction TVA nationale (en remplacement de la suppression de la TH)		1 955 574 €	2 142 925 €	9,58%	187 351 €
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	250 622 €	207 950 €	217 043 €	4,37%	9 093 €
Attribution de compensation reçues par les communes	93 236 €	114 844 €	116 877 €	1,77%	2 033 €
TOTAL	4 992 644 €	4 736 697 €	5 103 479 €	7,74%	366 782 €

Malgré la réforme de la fiscalité basée sur la diminution des impôts de production aux entreprises (TF et CFE) depuis 2021 compensées par l'Etat au chapitre 74, la CFE a évolué de façon significative en 2022.

Les IFER ont évolué à compter de 2021 car elles ont intégré le parc éolien de St Hilaire du Maine.

La suppression progressive de la TH sur les résidences principales (définitivement supprimée en 2023) est compensée par une fraction de TVA nationale. Celle-ci étant basée sur le dynamisme de la croissance, une actualisation fin 2022 a permis de percevoir un produit complémentaire substantiel.

Le FPIC 2022 correspond à la répartition de droit commun.

→ LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS + 7.55%

✓ Les versements de l'Etat

PRODUITS	2020	2021	2022	ECART 2022/2021
DGF	891 412 €	897 854 €	905 450 €	7 596 €
FCTVA	342 €	2 483 €	5 066 €	2 583 €
Compensations fiscales	307 539 €	551 390 €	600 280 €	48 890 €
Aide COVID		44 309 €		-44 309 €
TOTAL	1 199 293 €	1 496 036 €	1 510 795 €	14 759 €

La DGF progresse très légèrement depuis quelques années.

Les compensations fiscales ont évolué à + 48 890 € en 2022 ; elles compensent pour une grande partie les pertes de produits fiscaux liés à la baisse des impôts entreprises (CFE et taxes foncières) depuis 2021.

L'aide COVID en compensation sur les pertes de recettes tarifaires subies en 2020 n'a pas été reconduite en 2021.

✓ Les participations

PARTICIPATIONS	2020	2021	2022	ECART 2022/2021
Subventions Etat	43 179 €	48 364 €	144 062 €	95 698 €
Subventions Région	30 933 €	19 606 €	5 496 €	-14 110 €
Subventions Département	244 237 €	144 028 €	116 181 €	-27 847 €
Subventions autres	27 601 €	21 368 €	63 688 €	42 320 €
TOTAL	345 950 €	233 366 €	329 427 €	96 061 €

L'Etat accompagne financièrement :

- Le fonctionnement de l'Espace France Service depuis plusieurs années à hauteur de 30 000 €/an ; une participation supplémentaire de 15 000 € a été versée en fin d'année pour l'ouverture du nouvel EFS à Andouillé.
- La création d'emplois sur des fonds spécifiques : postes VTA (volontaire territorial en Administration), Cheffe de projet PVD, Conseiller en énergie partagée ainsi que le recrutement d'apprenti via une prime, le tout pour un montant de 51 362 €.
- Un premier acompte pour la création d'un Atlas sur la biodiversité au titre du volet « Biodiversité-Bocage » de 37 200 €

Le Département est un partenaire financier de la politique culturelle menée sur notre territoire depuis de nombreuses années ; l'écart de recette constatée entre 2022 et 2021 correspond à une erreur de calcul sur l'aide à l'enseignement artistique qui devrait être rattrapée courant 2023.

La Région apporte des soutiens ponctuels sur les projets culturels, complétés par les subventions d'autres partenaires (ODA), leur montant variant ainsi d'une année sur l'autre.

Les subventions autres :

- La CAF octroie dans le cadre de la gestion de l'Aire d'accueil des Gens du Voyages une subvention annuelle qui oscille entre 15 000 et 20 000 € en fonction du taux d'occupation.
- Les collègues du territoire participent dans le cadre de la mise à disposition de la piscine : 8 040 € en 2022 contre 1 414 € en 2021
- La MSA a versé une subvention exceptionnelle au titre du dispositif « Grandir en Milieu rural » pour 22 500 €, laquelle subvention a été reversée aux communes concernées ainsi qu'un solde Contrat enfance jeunesse 2020 de 1 271 € également reversé au CIAS
- Spectacle Vivant en Bretagne et l'Office National de diffusion Artistique ont participé à divers projets culturels à hauteur de 10 296 €

→ LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE + 8.07%

LOCATIONS	2020	2021	2022	ECART 2022/2021
Ateliers relais	383 699 €	666 226 €	620 744 €	-45 482 €
Pépinière	60 035 €	56 312 €	72 577 €	16 265 €
MSP	72 264 €	82 077 €	172 242 €	90 165 €
Logements	435 338 €	428 890 €	434 546 €	5 656 €
TOTAL	951 336 €	1 233 505 €	1 300 108 €	66 603 €

Les locations d'ateliers relais subissent une diminution marquée par la fin du crédit-bail SORAPEL au 31/12/2021. En contrepartie, les emprunts contractés sur ledit atelier sont arrivés à terme au cours de l'année 2021.

La pépinière est composée d'ateliers occupés par la Poste, la Corderie LANCELIN et PROMOTAL et dispose par ailleurs de 6 bureaux dont 1 seul est loué au 31/12/2022.

Les locations consenties aux professionnels de santé à la MSP d'Ernée depuis janvier 2022 s'élèvent globalement à 89 800 €, ce qui justifie l'écart constaté entre 2021 et 2022.

Concernant la gestion du parc de logements, le montant des loyers est resté relativement stable et ce malgré la vente de 4 logements au cours de l'année 2022. Toutefois, un taux d'occupation plus élevé et une hausse des loyers de 1.61% au 01/07/2022 ont permis de maintenir le niveau des loyers de 2021.

→ LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Type de produit	2020	2021	2022	ECART 2022/2021
Mandats annulés	336 €	4 313 €	20 684 €	16 371 €
Produits des cessions (ventes)	66 769 €	156 312 €	651 451 €	495 139 €
Autres produits exceptionnels	64 606 €	24 221 €	2 934 €	-21 287 €
TOTAL	131 711 €	184 846 €	675 069 €	490 223 €

Les produits des cessions fluctuent d'une année sur l'autre mais elles n'ont pas d'incidence sur le résultat de fonctionnement car une dépense au chapitre 042 (opération d'ordre) vient

neutraliser ces recettes. La recette des ventes impacte le résultat d'exécution de la section d'investissement.

Les ventes 2022 qui s'élèvent à 651 451 € ont été les suivantes :

- 4 logements locatifs
- Un atelier agro-alimentaire ZA de la Querminais à Ernée
- L'atelier relais SORAPEL au terme du crédit-bail (valeur résiduelle)
- Une fosse à lisiers issue de la ferme de la Villette à St Pierre des Landes

Les produits exceptionnels sont principalement composés d'indemnités de sinistre perçues dans le cadre des assurances permettant de compenser les dépenses supportées au chapitre 011.

Les mandats annulés sur exercice antérieur sont pour l'essentiel des écritures de régularisations par suite d'erreurs d'imputations comptables

→ LES ATTENUATIONS DE CHARGES -10,17%

RCETTES PERCUES	2020	2021	2022	ECART 2022/2021
Indemnités journalières (CPAM et assurance statutaire)	30 078 €	46 622 €	34 719 €	34 719 €
Reversement fonds national de compensation du SFT	10 013 €	9 873 €	12 438 €	12 438 €
TOTAL	40 091 €	56 495 €	47 157 €	16 404 €

Ces recettes directement liées aux charges de personnel viennent en diminution de la masse salariale au chapitre 012. Elles sont très fluctuantes d'une année sur l'autre puisqu'elles sont le reflet les arrêts de travail (inclus congés maternité, paternité ...)

Par ailleurs, la CC de l'Ernée est bénéficiaire au titre du fonds national de compensation du SFT depuis plusieurs années. La compensation consiste, sur le plan national, à reverser aux collectivités créditrices les sommes récupérées auprès des collectivités débitrices.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'exécution de la section d'investissement présente un excédent brut de 578 182.47 € ramené à 288 153.50 € en considérant les restes à réaliser en N+1

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

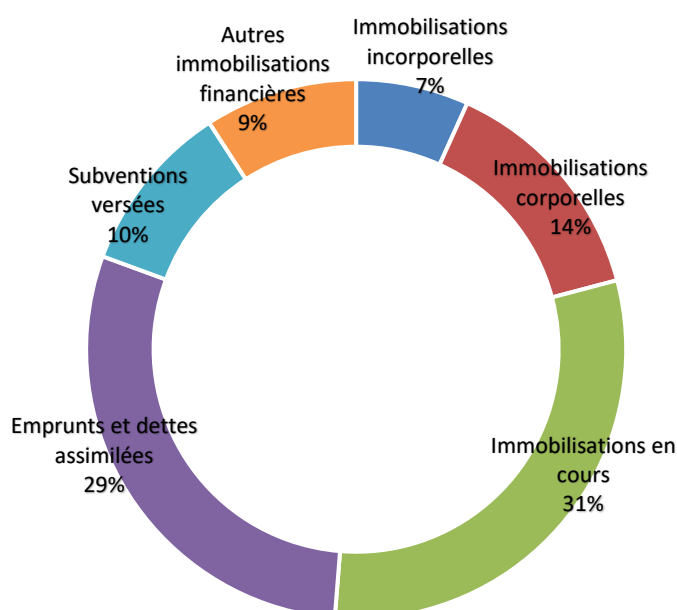
LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 3 262 002 €, elles étaient de 5 898 849 € en 2021.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2020	2021	2022	Variation 2022-2021 %
Immobilisations incorporelles	191 381 €	121 318 €	220 385 €	81,66%
Immobilisations corporelles	204 760 €	694 301 €	460 885 €	-33,62%
Immobilisations en cours	1 778 643 €	3 515 320 €	991 021 €	-71,81%
Emprunts et dettes assimilées	947 830 €	947 317 €	956 544 €	0,97%
Autres dépenses d'investissement (Dont les fonds de concours versés et les avances aux budgets ZA)	751 644 €	620 594 €	633 167 €	2,03%
Total dépenses d'investissement	3 874 258 €	5 898 850 €	3 262 002 €	-44,70%

→ LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement (immob incorporelles, corporelles et en cours, les fonds de concours versés) s'élèvent pour 2022 à 1 672 291 € contre 4 330 938 € en 2021.

Les principaux chantiers de travaux menés en 2022 ont été les suivants :

- La fin des travaux de l'extension de l'atelier TIM à Ernée
- La fin des travaux de la MSP d'Ernée
- La début des travaux d'extension de la MSP d'Andouillé

- Elaboration PVAP du SPR d'Ernée
- Etude projet sur la mobilité
- La poursuite et fin des travaux de réhabilitation énergétique du parc locatif social

Autres dépenses :

- La refonte du logiciel SIG
- Démarrage étude du cours d'eau du bassin du Gastard
- Travaux à l'AquaFitness (mise en place sonde d'inondation et travaux de sonorisation) et au siège de la CCE (installation alarme, agencements bureaux ...)
- Acquisition de 3 véhicules (dont Renault Master service culturel – véhicule DGS)
- Matériel informatique et de téléphonie (renouvellement – nouvelles installations et infrastructures) dont le projet RFID au niveau du réseau des bibliothèques
- Instruments de musique et matériel AquaFitness
- Mobilier de bureau

→ LES FONDS DE CONCOURS

Les fonds de concours accordés en 2022 se sont élevés à 334 386 €, répartis comme suit :

Typologie des fonds de concours	2020	2021	2022	ECART 2022/2021
Contournement nord d'Ernée		11 495 €	0 €	-11 495 €
Contournement sud d'Ernée		75 000 €	150 000 €	75 000 €
Aide à l'immobilier entreprises	158 991 €	27 907 €	34 858 €	6 951 €
Plan Corps de Rue Simplifié			20 793 €	20 793 €
Projets individualisés des communes (versement PFIC)	50 567 €	110 314 €	20 458 €	-89 856 €
Revitalisation centre bourgs des communes	29 645 €	36 259 €	58 230 €	21 971 €
Aides aux bibliothèques communales	958 €	505 €	11 129 €	10 624 €
Acquisition vélo assistance électrique	7 675 €	10 203 €	18 418 €	8 215 €
Dispositif Habiter Mieux	17 500 €	23 000 €	20 500 €	-2 500 €
TOTAL	265 336 €	294 683 €	334 386 €	39 703 €

→ LES DEPENSES FINANCIERES

Dépenses financières	2020	2021	2022	ECART 2022/2021
Excédent de fonctionnement capitalisé apurement compte 1069		57 027 €	57 027 €	0 €
Remboursement capital de la dette	939 952	941 491 €	952 187 €	10 696 €
Dépôts et cautionnements versés	7 878	5 827 €	4 357 €	-1 470 €
Avances versées aux budgets ZA	426 355	256 560 €	241 754 €	-14 806 €
Avance versée à des personnes de droit privé	2 000	5 000 €		-5 000 €
Autre	1 000	7 324 €		-7 324 €
TOTAL	1 377 185 €	1 273 229 €	1 255 325 €	-17 904 €

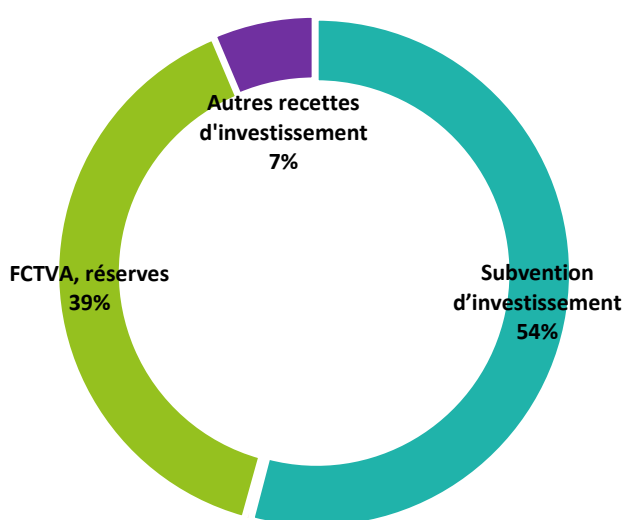
LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, du département ...)
- Le FCTVA
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement)
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 618 511 €, elles étaient de 5 191 780 € en 2021. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



TYPLOGIE DES RECETTES	2020	2021	2022
Subventions d'investissement	787 765 €	1 256 639 €	875 143 €
Emprunts et dettes assimilées	364 425 €	1 825 682 €	4 186 €
FCTVA, réserves	404 650 €	1 530 005 €	636 164 €
<i>Dont compte 1068</i>	<i>350 993 €</i>	<i>1 078 423 €</i>	<i>66 101 €</i>
Autres recettes d'investissement	62 191 €	579 455 €	103 017 €
Total recettes d'investissement	1 619 031 €	5 191 781 €	1 618 510 €

Les subventions perçues en 2022 ont été en adéquation avec l'avancement des projets ; l'automatisation du FCTVA a permis également une meilleure corrélation avec les dépenses de l'exercice.

Au regard des travaux réalisés en 2022 qui s'inscrivaient pour la majorité dans la continuité de projets démarrés en 2021, aucun prêt n'a été réalisé au cours de l'année 2022.

Les autres recettes correspondent aux remboursements des avances par les budgets zones d'activités au rythme des ventes consenties ainsi que le remboursement d'une partie de l'avance COVID par la Région des Pays de la Loire.

LES OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE

Les opérations d'ordre budgétaires sont des jeux d'écriture sans flux financiers qui s'équilibrent en dépenses et recettes entre les sections.

Elles sont composées :

- Des dotations aux amortissements avec la reprise des subventions s'y rattachant
- Des opérations de cessions (valeur nette comptable et différences sur réalisations)
- Des opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement)

Le solde des opérations d'ordre de transfert entre sections a permis de dégager un autofinancement sur la section d'investissement de 2 287 775.31 €, lequel a largement contribué à financer les dépenses de l'année.

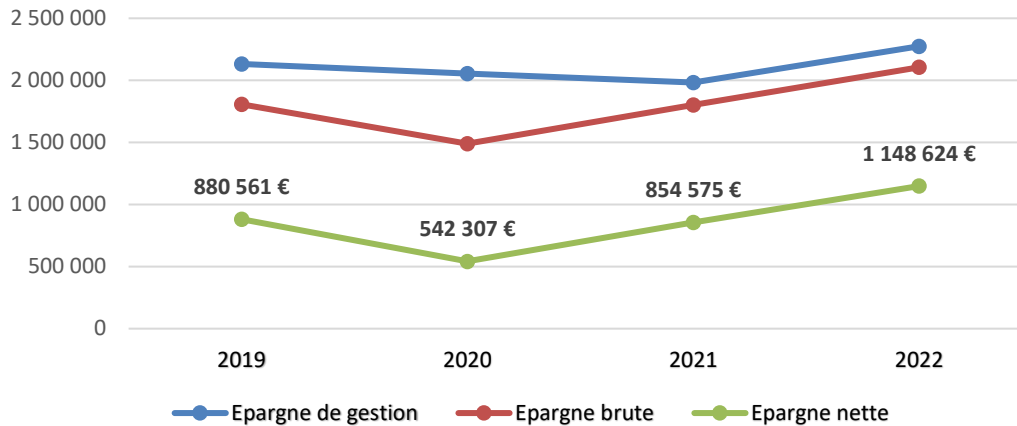
LES RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

L'EVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE/NETTE

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité sur les 4 dernières années.

ANNEES	2019	2020	2021	2022
RECETTES DE GESTION	8 235 389,98	8 068 995,29	8 340 532,40	9 158 265,00
Recettes fiscales compris compensations	5 118 338	5 300 182	5 332 397	5 719 094
Dotation de l'Etat DGF	885 703	891 412	897 854	905 450
Autres recettes	2 231 349	1 877 401	2 110 282	2 533 721
DEPENSES DE GESTION	6 103 518	6 013 162	6 357 757	6 883 543
Dépenses de personnel	2 037 570	2 112 661	2 224 731	2 479 849
Reversement de fiscalité	1 892 147	1 813 687	1 775 228	1 737 504
Autres dépenses	2 173 801	2 086 813	2 357 798	2 666 190
EPARGNE DE GESTION	2 131 872	2 055 834	1 982 776	2 274 722
Résultat financier - Intérêts de la dette	-319 033	-221 663	-194 369	-180 783
Résultat exceptionnel hors cessions	-6 526	-344 034	13 486	11 229
EPARGNE BRUTE	1 806 313	1 490 137	1 801 892	2 105 168
Taux d'épargne brute en %	21,78%	18,32%	21,53%	22,93%
Capital de la dette	925 752	947 830	947 317	956 544
CAF (EPARGNE NETTE)	880 561	542 307	854 575	1 148 624
<i>EVOLUTION n/n-1</i>	<i>-26,23%</i>	<i>-38,41%</i>	<i>57,58%</i>	<i>34,41%</i>

EVOLUTION DES EPARGNES SUR 4 ANS



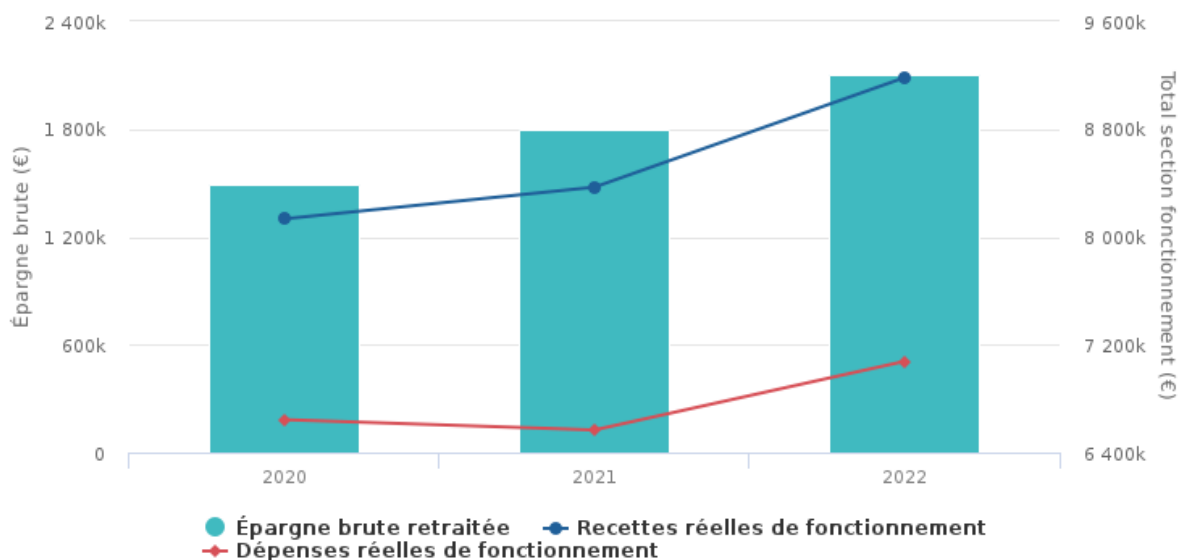
Le montant d'épargne brute de la Collectivité résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (hors opérations de cessions). L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé autofinancement brut permet de financer la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute, de laquelle il est déduit le remboursement du capital de la dette.

Effet de ciseau

L'effet de ciseau marque l'évolution de l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement dans la durée, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.

Épargne brute et effet de ciseaux



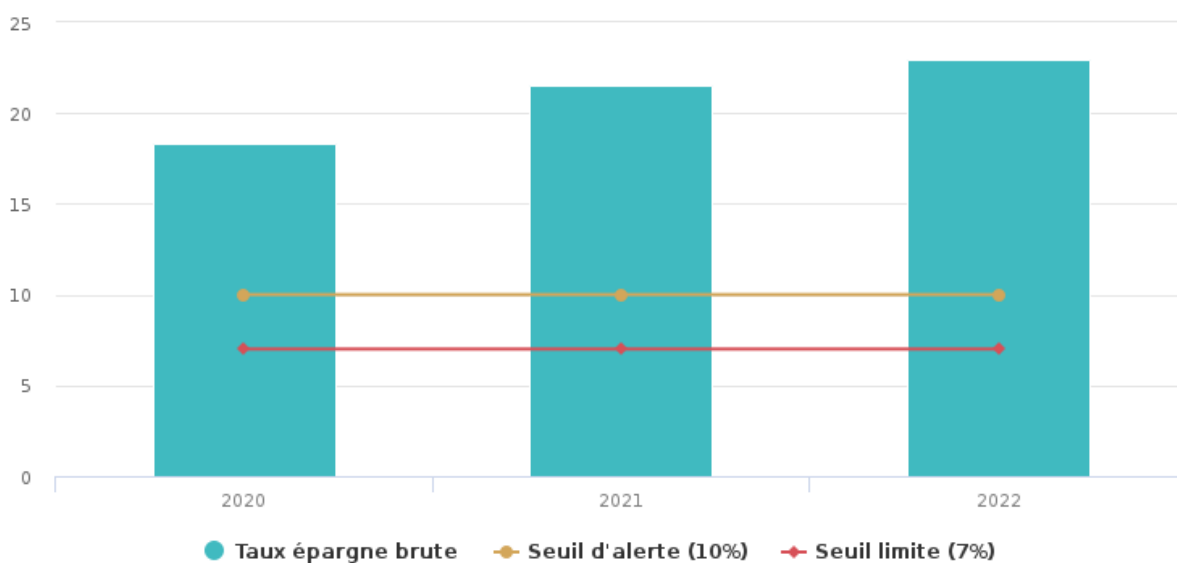
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité (hors produits de cessions). Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourra être alloué à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont présentés ci-dessous. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situe aux alentours de 15% en 2020 (DGCL – données DGFIP).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



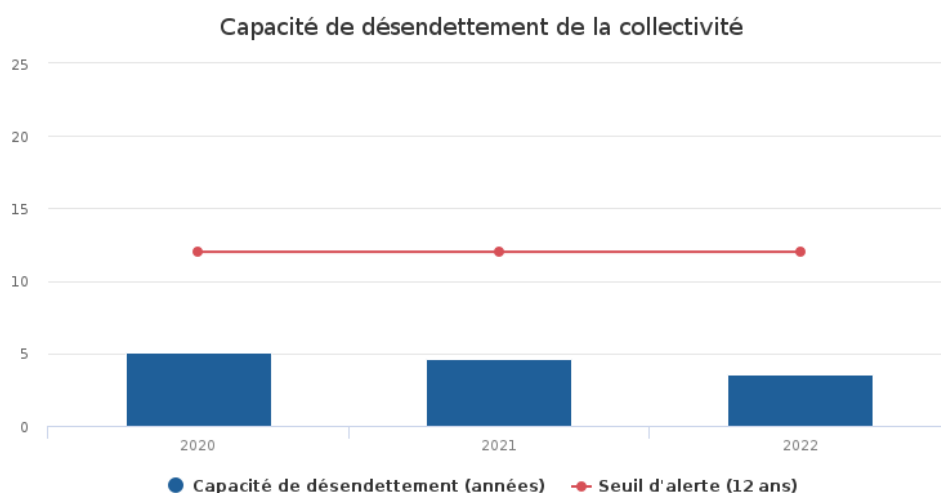
CAPACITE DE DESENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'un EPCI en France se situait aux alentours de 5,5 années en 2021 (bulletin d'information statistique de la DGCL 2021).

Situation de la Communauté de communes de l'Ernée : 3.53 années au 31/12/2022



LES RATIOS OBLIGATOIRES

Le tableau ci-dessous présente les ratios obligatoires de la Communauté de communes sur la période 2021-2022

Ratios / Année	2020	2021	2022
1 - DRF € / hab.	310,81	308,54	333,24
2 - Fiscalité directe € / hab.	161,07	58,73	64,64
3 - RRF € / hab.	383,64	400,54	463,05
4 - Dép d'équipement €/hab	101,74	203,47	78,75
5 - Dette / hab.	350,9	393,62	349,69

Ratios / Année	2020	2021	2022
6 - DGF / hab	41.7	42.18	42.64
7 - Dép de personnel / DRF	31,8 %	32,17 %	31,44 %
8 - CMPF	0 %	0 %	0 %
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	92,57 %	89,05 %	76,42 %
10 - Dép d'équipement / DDF	26,52 %	50,8 %	17,01 %
11 - Encours de la dette	91,47 %	98,27 %	75,52 %

Intercommunalité en France	R1 €/ h	R2 €/ h	R2 bis €/ h	R3 €/ h	R4 €/ h	R5 €/ h	R6 €/ h	R7 %	R9 %	R10 %	R11 %
Moins de 15 000 hab.	355	305	209	424	95	234	43	39	90	22	55
15 000 à 30 000 hab.	314	295	178	377	85	204	44	40	88	22	54
30 000 à 50 000 hab.	308	299	166	367	71	186	52	43	89	19	51
50 000 à 100 000 hab.	367	321	184	437	89	264	74	40	89	20	60
100 000 à 300 000 hab.	428	366	224	520	115	473	96	39	90	22	91
300 000 hab. ou plus	373	388	165	480	118	556	147	37	87	25	116

Moyennes nationales des principaux ratios financiers par strates

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette)/RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

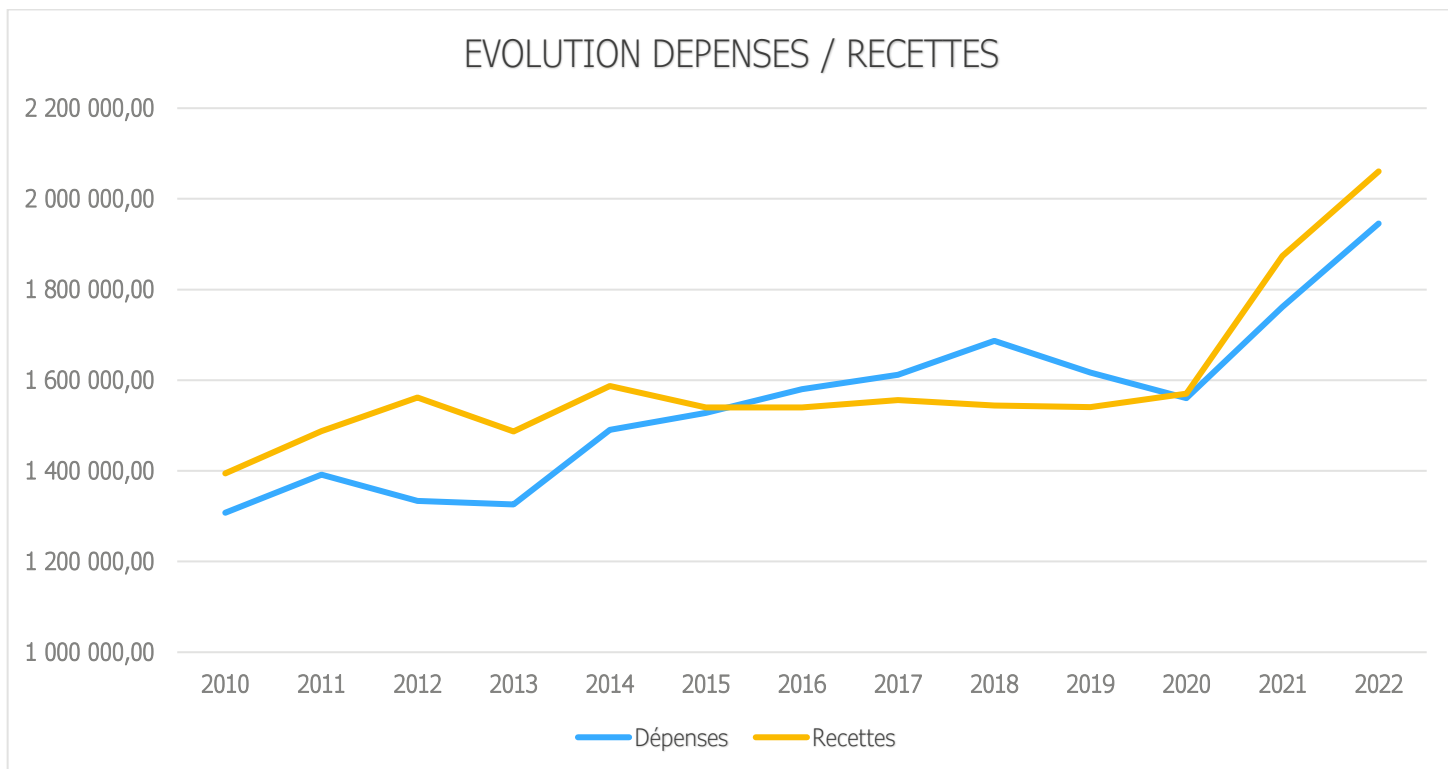
(Source www.collectivites-locales.gouv, données 2020)

BUDGET ANNEXE « GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS »

SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation présente un excédent cumulé de 115 029.85 € (dont 111 777 € d'excédent antérieur). Le résultat 2022, en légère augmentation, a permis, à contrario des années précédentes, l'apurer globalement l'ensemble des factures de l'année.

L'année 2022 a même pris en charge les factures sur plus de 12 mois (fin 2021 et 2022) tout en maintenant l'excédent.



DEPENSES

Chapitre 011 : charges à caractère général

Exécution à hauteur de 1 538 679.97 € contre 1 403 345.42 € en 2021 (A relativiser car si prise en compte des factures 2021 qui ont été reportées en 2022, le montant 2021 aurait dû être de 1 458 122.42 €).

Le budget 2022 avait anticipé les augmentations à venir :

- Evolution à la hausse des indices de révision des marchés de prestations contractualisés fin 2019 (Collecte des Conteneurs d'apport volontaire, Traitement des déchets recyclables, collecte et traitement des déchets collectés en déchèterie). Ces évolutions à la hausse avaient été anticipées mais avec les indices connus en octobre 2021.
- Augmentation des tonnages des déchets recyclables.
- Baisse ralentie du tonnage des ordures ménagères.

Lors de l'intégration des résultats 2021 le 1^{er} mars 2022 d'autres dépenses partiellement anticipées ont été prises en compte :

- Traitement des déchets en lien avec le championnat de Motocross 2022 (OMR, Encombrants...)
- Collecte et traitement d'amiante retrouvée dans une des bennes de gravats en déchèterie.
- Elimination des déchets verts et refus de criblage présent sur l'ancienne plateforme de compostage

- Dotation pour dépréciation de comptes tiers, liés à une obligation réglementaire appliquée par le Trésor Public.

Les dépenses de ce chapitre budgétaire ont été en partie compensées par d'autres éléments plus positifs :

- Baisse importante du tonnage de déchets verts, principalement liée à la sécheresse subie l'été dernier.
- Baisse du tonnage des encombrants après une année 2021 en hausse.
- Baisse des tonnages gravats et des déchets toxiques.

Chapitre 012 : charges de personnel

Exécution à hauteur de 144 491,90 € contre 134 521,90 € en 2021

La hausse de ce chapitre est principalement liée à :

- Evolution du point d'indice de la FPT au 01/07/2022
- Refacturation par le budget principal des frais de personnel (RH, Compta...) en augmentation
- Evolution de carrière de certains agents (avancement de grade et/ou d'échelon)

Chapitre 042 : Opérations d'Ordre de transfert entre sections (amortissements)

Exécution à hauteur de 227 256,06 € contre 240 471,69 € en 2021

Ce chapitre est très impactant sur le résultat 2021, même si la contrepartie permet l'autofinancement de nouveaux projets (en investissement).

Certains amortissements se sont clôturés ce qui explique la baisse pour 2022.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Exécution à hauteur de 5 589,70 € contre 7 053,21 € en 2021

Ce chapitre correspond principalement aux effacements de dette et admissions en non-valeur de l'année, il peut donc être assez variable d'une année sur l'autre.

Chapitre 66 : charges financières

Exécution à hauteur de 8 815,19 € contre 9 748,14 € en 2021

Pas d'évolution notable, cela correspond notamment aux intérêts d'emprunts.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles

Exécution à hauteur de 8 235,32 € contre 1 240,33 € en 2021

Ce chapitre est très variable d'une année sur l'autre, cependant l'année 2022 a vu une erreur de titres rectifiée en complément des annulations sur exercice antérieur.

RECETTES

Chapitre 70 : Produits des services et ventes

Exécution à hauteur de 1 615 525.95 € contre 1 542 410.17 € en 2021

- Article 706 - Redevance : augmentation des tarifs actée lors du vote du Budget 2022, pour rappel cette augmentation a permis d'anticiper l'augmentation de la TGAP et les augmentations des coûts de collecte et de traitement.

-Article 703 - vente de produits résiduels (Acier, Aluminium et Ferrailles) : Comme anticipé lors de la réalisation du budget 2022, le début de l'année a vu une poursuite de l'augmentation des prix de reprise matières pour terminer par une baisse des prix de la ferraille notamment (baisse globale de 24% par rapport à 2021).

-Article 707 - vente de marchandises (papier, cartons, plastiques, verre) : L'évolution à la baisse des prix de reprise ne s'est fait ressentir qu'en fin d'année 2022, les premiers mois de l'année ayant profité d'une conjoncture encore positive sur le prix de reprise.

Sur ces deux derniers articles, du fait d'une évolution liée à la conjoncture internationale, il est très difficile d'anticiper les évolutions dans le temps et leur proportion.

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

Exécution à hauteur de 261 580.44 € contre 258 528.45 € en 2021.

Ce chapitre reste stable, il est principalement alimenté par des subventions CITEO (92%)

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Exécution à hauteur de 5 148.94 € contre 537.83 € en 2021

La recette principale provient de la vente d'une benne via le site Agorastore.

Chapitre 013 : Atténuation de charges

Exécution à hauteur de 28 247.27 € contre 29 641.60 € en 2021

Ces atténuations de charges correspondent à la « ristourne » appliquée par le Conseil départemental pour le traitement des ordures ménagères.

La légère baisse provient d'une diminution du tonnage d'ordures ménagères traité au centre d'incinération de Pontmain.

SECTION D'INVESTISSEMENT

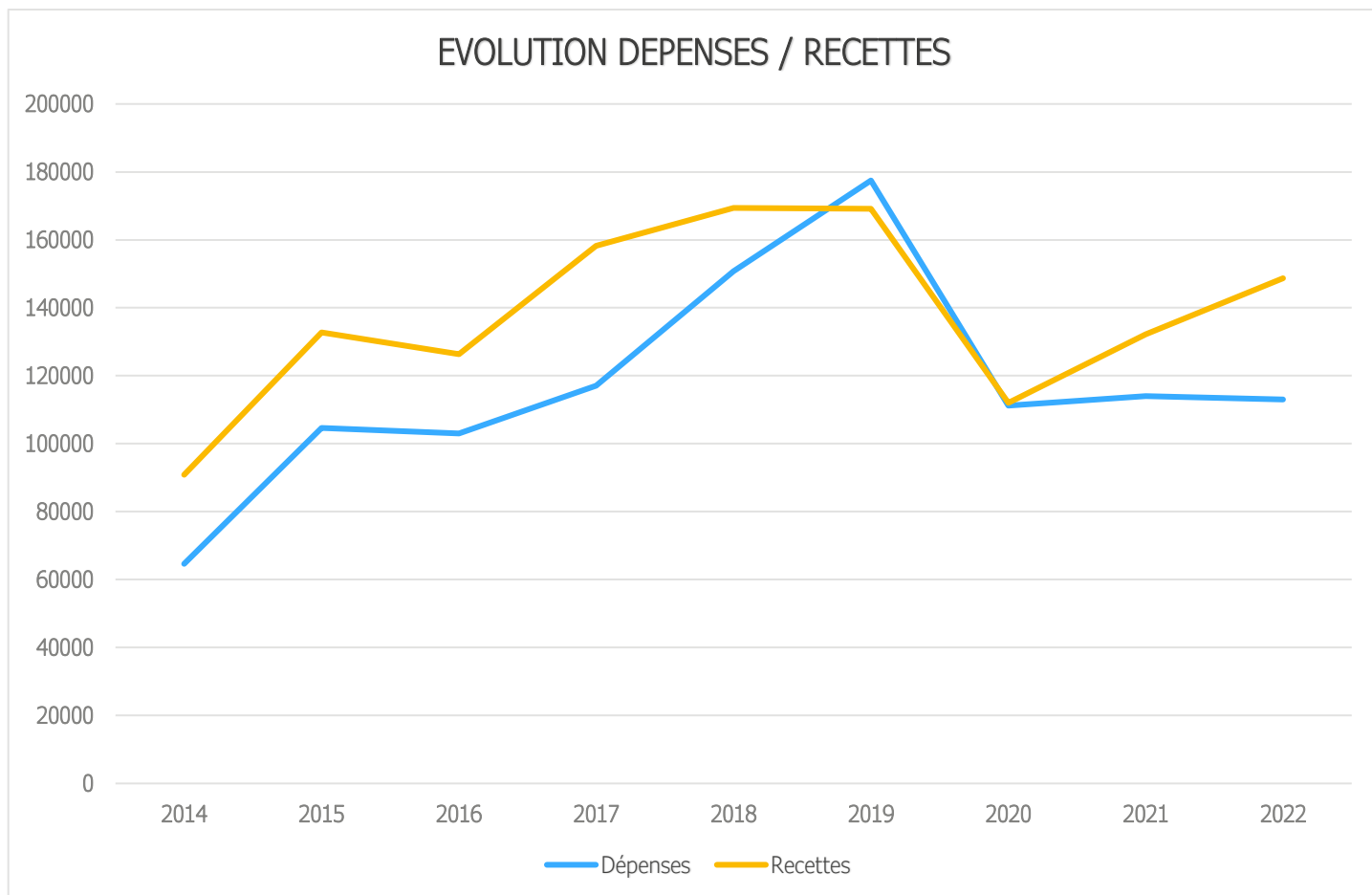
Le résultat d'exploitation présente un excédent de 215 791.09 €. (Restes à réaliser à reporter sur n+1 compris)

Les dépenses d'investissements s'élèvent à 140 025,65 € auxquels il faut ajouter 156 864 € de restes à réaliser soit 296 889.65 € au total contre 219 0635.05 € en 2021

Les restes à réaliser engagés fin 2022 seront réalisés sur le budget 2023.

BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR »

SECTION D'EXPLOITATION



Il est important de souligner que la totalité des dépenses n'a pas été prise en compte sur 2022 par défaut de crédits budgétaires. Ce reliquat de dépenses sera apuré sur 2023.

En effet PRIMAGAZ, le fournisseur de gaz a eu des soucis administratifs dans sa facturation, ce qui a induit un retard important dans l'émission des factures.

En prenant en compte la consommation de gaz en décembre, le résultat de 2022 aurait été en déficit.

En effet, la fin de l'année 2022 et le début de l'année 2023 ont été marqués par une panne grave sur la gestion informatique du traitement des fumées à la chaufferie, donc une consommation de gaz pendant ces temps d'arrêt. (du 17/10/2022 au 22/02/2023)

DEPENSES

Chapitre 011 : charges à caractère général

Exécution à hauteur de 72 613.50 € contre 76 830.09 € en 2021

Le bilan est relativement stable cependant comme précisé ci avant, la totalité des dépenses liée à la consommation de gaz, n'a pas été prise en compte du fait d'un retard sur la facturation des derniers mois de l'année 2022.

Les autres chapitres des dépenses d'exploitation sont stables et n'attirent pas de commentaires particuliers.

RECETTES

Chapitre 70 : vente de produits

Exécution à hauteur de 126 560.09 € contre 109 346.35 € en 2021.

Cette augmentation est liée à la reprise d'une activité normale à l'AquaFitness avec des consommations équivalentes à 2019.

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'incident dans la gestion informatique du traitement de fumée de la chaufferie a impliqué la prévision d'une dépense importante afin de modifier le système complet, un acompte de 30% a été payé sur 2022, le reste à charge étant intégré au budget 2023.

BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

(L'ensemble des budgets étant assujettis à la TVA, les montants sont exprimés en HT)

En 2022, il existait 4 budgets liés au service eau et assainissement puisque la délégation de service public assainissement a pris fin en cours d'année 2021. Les comptes administratifs 2022 du service sont donc les suivants :

- Eau en régie
- Eau en Délégation de Service Public (pour Juvigné et La Croixille)
- Assainissement en régie
- Assainissement non collectif

Comme l'année précédente, les transferts de charges suivants existent entre les budgets :

- Les charges de personnel sont prises en charge par le budget « Eau en Régie », lesquelles font l'objet en fin d'année d'un remboursement des autres budgets.
- Les recettes liées aux abonnements et à la consommation sont perçues sur le budget « Eau en régie ». Un reversement au budget « Assainissement en régie » est réalisé en fin d'année. Le budget DSP Eau perçoit directement ses recettes, collectées par SAUR
- Les taxes collectées pour le compte du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau, sont également perçues sur le budget « Eau en régie » et reversées directement aux organismes, en partie sur les chapitres 011 et 014 du budget.

Les dépenses et recettes du budget eau en régie sont donc à relativiser au vu de ces informations.

Par ailleurs, l'année 2022 a été marquée par une forte inflation, notamment sur l'énergie. Les services d'eau et d'assainissement étant très consommateurs d'énergie, les budgets ont été significativement impactés.

BUDGET ANNEXE « EAU EN REGIE »

(Concerne les communes de : Andouillé, La Baconnière, La Bigottière, Chailland, Montenay, Ernée, St Denis de Gastines, St Germain le Guillaume, St Hilaire du Maine, St Pierre des Landes, La Pellerine, Vautorte.

Le périmètre d'intervention est stable depuis le 1^{er} janvier 2020. Il apparait donc possible de comparer l'exercice budgétaire 2022 à celui de 2021. Cependant, l'année 2022 a été marquée par une forte inflation. La comparaison reste donc à relativiser face à ce contexte.

SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation présente un excédent net de 797 949.94 € en 2022 avec un déficit de 258 495,70 € à couvrir en investissement (tenant compte de restes à réaliser).

Il est présenté en baisse par rapport à l'année 2021 (2 069 168 €) sur lequel il fallait déduire un reversement de 440 000 € vers le budget Assainissement et couvrir un déficit d'investissement de 681 675 €, soit un résultat de section d'exploitation 2021 réel de 947 493 €.

Le résultat d'exploitation de l'année 2022 est en fort déficit (- 589 543 €) en raison :

- Du reversement de 440 000 € vers l'assainissement qui aurait dû être effectué en 2021
- D'une baisse des recettes attendue liée à un démarrage des relèves de compteurs avec 1 mois d'avance, qui induit une baisse de volumes facturés

DEPENSES

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Exécution à hauteur de 1 297 953 €, soit en hausse par rapport à 2021 (1 142 598 €)

La répartition des dépenses sur le chapitre 011 a été impactée par l'arrêt de fonctionnement de l'usine des eaux d'Ernée pendant près de 6 mois. Ainsi, les consommations de réactifs et d'énergie ont été moindre, mais les achats d'eau aux collectivités extérieures ont été plus importants (compte 605). Par conséquent la hausse des tarifs de l'énergie n'apparait pas au travers des seules données chiffrées des comptes 6061 et 6062.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Exécution à hauteur de 774 825 €, en légère hausse par rapport à 2021 (765 529 €)

Cette dépense correspond aux charges de l'ensemble des 3 budgets du service eau et assainissement.

Chapitre 014 : Atténuation de produits

Exécution à hauteur de 1 585 403 € comprenant 440 000 € de reversement vers l'assainissement qui aurait dû être réalisé en 2021 soit 1 145 403 €, en légère baisse par rapport à 2020 (1 178 106 €).

Sur ce chapitre sont affectés des reversements de taxes liées à l'assainissement en faveur de l'Agence de l'Eau ainsi que le reversement des recettes d'abonnement et de consommation de l'assainissement vers le budget régie assainissement.

Le montant est moins élevé en raison du décalage d'1 mois du démarrage de relèves.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Exécution à hauteur de 27 109 € (32 617 € en 2021).

Ce chapitre contient les admissions en non-valeur de factures d'eau et les dépenses d'hébergements de données informatiques.

Chapitre 66 : Charges financières

Exécution à hauteur de 114 209 €, en baisse par rapport à 2021 (115 858 €)

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Exécution à hauteur de 43 492 €, sensiblement similaire à 2021 (45 664 €)

Ce chapitre comprend les annulations de titres sur exercices antérieurs réalisés en raison de corrections de factures estimés ou de dégrèvements.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre

Exécution à hauteur de 701 687 € en hausse par rapport à 2021 (685 057 €)

RECETTES

Les recettes réelles ont été inférieures aux prévisions en raison du décalage de la période de relèves. Les arrêtés de restriction d'usages de l'eau n'ont pas eu d'impact significatif.

Chapitre 013 : Atténuations de charges

Exécution à hauteur de 4 600 €

Il s'agit essentiellement des indemnités journalières perçues dans le cadre des arrêts maladie.

Chapitre 70 : Produits des services et ventes

Exécution à hauteur de 3 665 671 € en hausse par rapport à 2020 (3 755 695 €)

Ce chapitre comprend 1 443 265 € qui ne contribuent pas au fonctionnement de la régie eau. Il s'agit de la collecte de l'ensemble des taxes, et aux recettes perçues pour le compte du budget assainissement (70123, 701241, 70128, 70611, 706121)

Le montant restant (2 222 405 €) correspond :

- A la facturation des abonnements et des consommations d'eau potable,
- A la réalisation de travaux de branchements pour les usagers,
- A la réalisation d'autres prestations de services (loyers pour les antennes sur les réservoirs)
- Au recouvrement des charges de personnel auprès des budgets Assainissement en Régie et DSP, SPANC, budget principal (espace aquatique) et du Syndicat de bassin.

Chapitre 74 : subventions d'exploitation

Exécution à hauteur de 55 342 € contre 42 107 € en 2021. Cette somme correspond aux subventions perçues pour la mise en œuvre du Contrat Territorial Eau.

Chapitre 75 et 77 : Autres produits de gestion courante et produits exceptionnels

Exécution à hauteur de 42 291 € (11 896 € + 30 395 €)

Ces recettes sont liées à la redevance pour les antennes téléphoniques posées sur les réservoirs, à une récupération de taxes sur les factures d'énergie d'1 année, à la vente d'un véhicule au budget général et à un remboursement de sinistre de près de 20 000 €.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre

Exécution à hauteur du prévisionnel 197 232 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement présente un déficit de 258 495.70 € (Restes à réaliser à reporter sur n+1 compris)

Les dépenses d'investissements s'élèvent pour 2022 à 2 176 044 €, comprenant les restes à réaliser, (1 408 883 € en 2021) auxquels s'ajoutent 163 933 € de remboursement de capital d'emprunts (173 120 € en 2021).

Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

Opération 10 – bassin versant : Suivi qualité d'eau en amont de la prise d'eau d'Ernée

Opération 13 – travaux sur réseaux

Le taux de renouvellement du réseau d'eau potable est de 0,33% (0,74% en 2021), en baisse en raison des travaux de rénovation de l'usine des eaux d'Ernée et de l'atelier.

Les travaux réalisés sont :

- La Basse Pionnière – La Baconnière
- Vaugeois – Andouillé
- Conduite de forage – St Hilaire du Maine
- Les travaux de sectorisation du réseau sont comptabilisés dans les restes à réaliser
- Plus de 850 compteurs ont été renouvelés

Opération 15 – Travaux sur installations

- Les travaux de rénovation de l'usine des eaux ont consommé une grande partie des crédits
- L'armoire électrique de la station de la Chenevotterie a été rénovée
- Divers sites ont été équipés de variateurs pour réduire les consommations et d'adaptation pour la pose de groupes électrogènes mobiles

Opération 17 – Optimisation du service

- Achat de matériel pour la recherche de fuites
- Acquisition d'un nouveau véhicule et de matériel pour le dernier agent recruté
- Achat de rayonnages pour le nouvel atelier

Opération 19 – Finalisation des travaux de l'Atelier

Certains travaux ont été réalisés avec la participation financière du Conseil départemental et/ou de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de l'Etat via les financements DSIL et DETR.

Un emprunt de 500 000 € a été réalisé en début d'année 2022.

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT EN REGIE »

(Concerne toutes les communes du territoire)

SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation présente un excédent total de 693 519.36 €

Le résultat de l'année paraît très excédentaire (+ 414 429 € par rapport à 2021) mais il comprend un reversement de 440 000 € du budget eau en régie qui aurait dû être versé en 2021. Considérant cet élément, le résultat d'exploitation de l'année 2022 est déficitaire. Ce déficit est lié au démarrage précoce des relèves, comme pour l'eau potable, qui induit une baisse de recettes par rapport au prévisionnel.

DEPENSES

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Exécution à hauteur de 394 443 €, en hausse par rapport à l'an passé (281 028 €)

Les dépenses sont globalement toutes en hausse par rapport à 2021 étant donné qu'en 2021, les charges étaient incluses dans le contrat de DSP SUEZ pendant 8 mois.

Par ailleurs les hausses de tarifs de l'énergie ont eu un impact important.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Exécution à hauteur de 231 250 €, en hausse par rapport à 2021 (153 652 €) en raison de la reprise du contrat de DSP SUEZ.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Exécution à hauteur de 4 970 € en 2022 (6 437 € en 2021).

Cette dépense correspond aux remboursements de frais de chaulage lors des épandages de boues. Elle reste relativement basse en raison des interdictions d'épandage liées au COVID, qui n'ont été levées qu'en début d'année 2023.

Chapitre 66 : Charges financières

Exécution à hauteur de 78 338 €.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre

Exécution à hauteur du prévisionnel : 476 445 €

RECETTES

La recette des redevances assainissement s'élève à 1 274 939 € correspond à 1,5 an de consommation puisque 440 000 € auraient dû être reversés en 2021 par le budget eau en régie.

Chapitre 70 : Produits des services et ventes

Exécution à hauteur de 1 357 750 € auxquels il faut déduire 440 000 € correspondant à l'année 2021, soit 917 750 €. Cette recette est en hausse.

Elle correspond aux abonnements et consommations, à la réalisation de branchements et à la réalisation de contrôles de conformité pour les particuliers, elle est plus élevée qu'en 2021 en raison notamment de la fin de contrat anticipée de SUEZ en septembre 2021.

Chapitre 75 et 77 :

Exécution cumulée à hauteur de 53 499 € (14 553 € + 38 946 €)

Ces sommes correspondent à une récupération de taxes sur les factures d'énergie d'1 année et au solde de litige juridique qui était intervenu entre le SIAEP de Chailland et l'entreprise CHAZE TP.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre

Exécution à hauteur du prévisionnel : 183 244 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement présente un excédent de 91 930,77 €. (Restes à réaliser à reporter sur N+1 compris)

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent pour 2022 à 419 674 € dont 170 317 € de remboursement de capital d'emprunt.

Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

Opération 13 – travaux sur réseaux

- Interventions sur regards
- Inspections vidéo
- Boulevard de l'Ernée à Ernée
- Interventions ponctuelles de branchements et réparations sur diverses communes

Opération 15 – Travaux sur installations

- Sortie de l'armoire électrique de la serre de la station d'Ernée
- Essentiellement des remplacements de pompes pour divers sites

Opération 17 – Optimisation du service

- Remplacement d'un véhicule

Certains travaux ont été réalisés avec la participation financière du Conseil départemental. Aucun emprunt n'a été réalisé sur ledit budget.

BUDGET ANNEXE « EAU EN DSP »

(Concerne les communes de Juvigné et la Croixille)

SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation présente un excédent de 172 508,30 € (118 863 € en 2021)

DEPENSES

Chapitre 011 : charges à caractère général

Exécution à hauteur de 11 051 €

Les dépenses correspondent au reversement de taxes à l'Agence de l'Eau et une participation à l'adhésion à l'ATD Eau.

Chapitre 012 : charges de personnel

Exécution à hauteur de 1 016 €

Cette dépense correspond aux remboursements de frais de personnel pour la préparation des projets d'investissements sur les communes concernées par ce budget ainsi que le temps passé pour les écritures comptables et le secrétariat.

Chapitre 042 : opérations d'ordre

Exécution à hauteur de : 118 851 €

RECETTES

Chapitre 70 : Produits des services et ventes

Exécution à hauteur de 166 281 €

La recette est composée du reversement de la vente d'eau par SAUR, d'une vente en gros à Laval agglomération et de loyers d'antennes téléphoniques.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre

Exécution à hauteur du prévisionnel : 18 281 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement présente un excédent de 337 231,18 € (253 094 € en 2021).

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour 2022 à 16 432 €, correspondant essentiellement à des travaux d'aménagement sur le site de la Fétissaie à Juvigné.

Il n'y a aucun remboursement d'emprunt sur ce budget et aucun emprunt n'a été réalisé.

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

SECTION D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation présente un excédent de 10 526,27 € (8 319 € en 2021)

DEPENSES

Chapitre 011 : charges à caractère général

Exécution à hauteur de 2 641 €

Les dépenses correspondent aux charges courantes d'activité de l'agent

Chapitre 012 : Charges de personnel

Exécution à hauteur de 23 460 € contre 15 300 € en 2021.

Cette somme, remboursée au budget eau en régie, est en hausse en raison de la formation d'un 2^{ème} agent sur la réalisation des contrôles d'assainissement non collectif, dont le nombre a augmenté.

RECETTES

Chapitre 70 : vente de produits

Exécution à hauteur de 28 303 €, en hausse par rapport à l'an passé (22 615 €), en raison de l'augmentation du nombre de contrôles. Le réalisé est de plus supérieur au prévisionnel

BUDGETS ANNEXES ZONES D'ACTIVITES

L'ensemble des budgets (10 au total) étant assujettis à la TVA, les montants sont exprimés en HT

L'ensemble des travaux réalisés sur ces budgets sont autofinancés, déduction faite des subventions obtenues, via des avances remboursables en provenance du budget principal. Au gré des ventes de terrains réalisés sur ces budgets, les avances sont ensuite remboursées au budget principal.

DEPENSES :

Les travaux menés en 2022 se sont chiffrés à 322 119 € ; ils ont concerné principalement les chantiers suivants :

- Travaux de requalification sur les ZA de la Maladrerie et du Pont de Pierre à Andouillé
- ZA Pierre et Marie Curie à Ernée : Création branchement eaux usées et desserte d'une parcelle en eau potable
- ZA de la Mine à la Baconnière : création d'un réseau Eaux usées

Les frais de fonctionnement des zones (entretien, éclairage public, taxes foncières ...) se sont élevés à 23 110 € sachant que pour les ZA transférées par les communes, les frais d'entretien ont été remboursés aux communes au titre d'une convention de délégation de gestion.

Un excédent a été versé au budget principal par le budget annexe ZA de la Mine pour un montant de 31 063.71 €.

Par ailleurs, des remboursements d'avances ont été effectués pour un montant global de 67 211 € en faveur du budget principal.

RECETTES :

Les ventes de terrains réalisées au cours de l'année 2022 ont été les suivantes :

ANNEE	Budget	Surface cédée en m2	Acquéreur	Montant
2022	ZA Pierre et Marie Curie - Ernée	1 741	BETTON Franck	8 705 €
2022	ZA de la Mine - La Baconnière	5 112	SCI GOBAIN	46 519 €
2022	ZA de la Mission - Ernée	3 063	Budget EAU	36 756 €
TOTAL		9 916		91 980 €

Des subventions en provenance de l'Etat (DETR, FSIL) et de la Région (CTR) ont été perçues pour un montant de 124 849 €, lesquelles ont contribué au financement des travaux de viabilisation de la ZA de la Mine, ainsi qu'à la création d'un parking ZA de la Maladrerie.

Un recouvrement a été effectué auprès de la Commune d'Ernée afin de terminer les travaux de viabilisation ZA Pierre et Marie Curie permettant l'installation de M. BETTON Franck pour 5 656.19 €. (ZA Pierre et Marie Curie)

Des subventions d'équilibre en provenance du budget principal pour 21 189.55 € ont été perçues afin de couvrir des charges de fonctionnement (entretien terrains, éclairage public, taxes foncières ...)

Une subvention exceptionnelle pour l'équilibre du budget ZA les Landes à la Pellerine d'un montant de 360.95 €

Des avances remboursables en provenance du budget principal ont été perçues pour 241 753.51 €.

Ventilation des dépenses et recettes de fonctionnement par politique communautaire

SERVICES	Non ventilé		ACTION ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE		POLE AMENAGEMENT : URBANISME/VOIRIE		HABITAT	ENVIRONNEMENT	POLE DEVELOPPEMENT CULTUREL			ESPACE AQUATIQUE compris Espace FITNESS	POLE SERVICES DE PROXIMITE		Services périscolaires	TOTAUX
	Fonctionnement des services supports et frais généraux (*)	Fiscalité, dotations, GEMAPI participation SDIS	Développement économique (compris MSP)	Développement touristique et soutien aux événements majeurs	Urbanisme et SIG	Ingénierie Voirie	Habitat Logement	PCAET	Ecole de musique	Saison culturelle et soutien actions culturelles	Réseau lecture		Subvention CIAS	Aire d'accueil des gens du voyage		
Dépenses de fonctionnement	1 276 844,96 €	2 268 629,11 €	477 413,68 €	133 888,40 €	283 059,51 €	179 860,88 €	183 052,77 €	104 414,04 €	360 686,35 €	404 753,25 €	118 666,38 €	953 479,44 €	203 271,53 €	89 147,86 €	39 547,06 €	7 076 715,22 €
011 - Charges à caractère général	298 511,36 €	10 902,00 €	243 626,03 €	61 210,70 €	39 772,93 €	11 445,13 €	108 103,02 €	40 936,70 €	43 509,99 €	213 287,95 €	47 297,15 €	367 249,10 €		50 257,19 €	34 841,97 €	1 570 951,22 €
012 - Charges de personnel	757 933,07 €		95 360,10 €	30 641,70 €	225 500,47 €	168 415,75 €	21 601,46 €	62 977,34 €	314 882,84 €	133 345,92 €	70 151,27 €	560 148,88 €		38 890,67 €		2 479 849,47 €
014 - Atténuation de produits	- €	1 737 504,36 €														1 737 504,36 €
65 - Autres charges de gestion courante	215 680,69 €	520 222,75 €	25 479,55 €	42 036,00 €	17 786,11 €		268,68 €	500,00 €	2 293,52 €	57 927,38 €	1 217,96 €	3 848,26 €	203 271,53 €		4 705,09 €	1 095 237,52 €
66 - Charges financières	709,84 €		112 587,05 €				45 538,17 €					21 948,20 €				180 783,26 €
67 - Charges exceptionnelles	4 010,00 €		360,95 €				7 541,44 €			192,00 €		285,00 €				12 389,39 €
68 - Dotations aux provisions	- €															
Recettes de fonctionnement	183 047,48 €	6 629 609,60 €	1 418 113,94 €	22 847,14 €	36 415,42 €	51 388,90 €	722 067,56 €	77 107,76 €	81 823,59 €	134 922,80 €	22 410,00 €	370 364,07 €	46 271,00 €	36 944,70 €	- €	9 833 333,96 €
70 - Vente de produits	125 635,58 €		144 884,18 €	15 285,00 €	5 810,82 €	48 988,00 €	15 332,42 €	13 289,73 €	48 128,07 €	23 200,00 €		354 098,96 €		7 932,45 €		802 585,21 €
73 - Impôts et taxes	- €	5 103 479,37 €												4 749,78 €		5 108 229,15 €
74 - Dotations - Subventions	- 339 102,47 €	1 526 130,23 €	376 603,00 €		10 862,00 €			59 700,00 €	28 000,00 €	110 992,00 €	11 205,00 €	13 066,02 €	46 271,00 €	17 830,89 €		1 861 557,67 €
75 - Autres produits de gestion courante	1,19 €		896 626,76 €	7 562,14 €			434 545,56 €									1 338 735,65 €
76 - Produits financiers	- €															
77 - Produits exceptionnels (compris produits des ventes *)	383 731,41 €				19 124,00 €		272 189,58 €			24,00 €						675 068,99 €
78 - Reprise sur provisions	- €															
013 - Atténuation de charges	12 781,77 €				618,60 €	2 400,90 €		4 118,03 €	5 695,52 €	706,80 €	11 205,00 €	3 199,09 €		6 431,58 €		47 157,29 €
Résultat de fonctionnement 2022	-1 093 797,48 €	4 360 980,49 €	940 700,26 €	-111 041,26 €	-246 644,09 €	-128 471,98 €	539 014,79 €	-27 306,28 €	-278 862,76 €	-269 830,45 €	-96 256,38 €	-583 115,37 €	-157 000,53 €	-52 203,16 €	-39 547,06 €	2 756 618,74 €
Résultat de fonctionnement 2021	-905 265,49 €	3 923 246,07 €	506 930,74 €	-94 411,76 €	-193 632,05 €	-116 743,42 €	377 441,39 €	-40 012,27 €	-335 542,29 €	-250 430,80 €	-105 952,79 €	-612 617,75 €	-131 680,00 €	-32 298,91 €	-30 826,54 €	1 958 204,13 €
Résultat de fonctionnement 2020	-898 083,24 €	3 862 413,30 €	-63 044,15 €	-90 207,86 €	-150 853,40 €	-102 679,04 €	308 614,22 €	-24 797,87 €	-351 406,90 €	-193 732,39 €	-87 517,06 €	-504 444,53 €	-120 300,42 €	-9 335,91 €	-17 718,65 €	1 556 906,10 €
Résultat de fonctionnement 2019	-809 779,53 €	3 592 946,50 €	614 601,91 €	-57 944,24 €	-118 998,93 €	-110 799,51 €	334 504,50 €	-17 649,00 €	-339 645,68 €	-242 735,28 €	-101 642,63 €	-440 998,79 €	-133 502,61 €	-20 580,30 €	-43 214,85 €	2 104 561,56 €
Résultat de fonctionnement 2018	-616 853,87 €	3 498 127,89 €	1 173 833,96 €	-55 910,55 €	-100 586,51 €	-15 295,97 €	420 841,48 €	22 241,48 €	-344 267,45 €	-212 244,38 €	-93 720,26 €	-464 830,42 €	-133 780,76 €	-7 956,11 €	-38 509,66 €	3 031 088,87 €
(*) comprend le fonctionnement des services supports (Direction générale - comptabilité - RH - informatique - communication - technique) ainsi que l'intégralité des frais d'hébergement (eau, électricité, entretien courant, téléphonie, maintenance, assurances ...)																
* produits des ventes 2022			380 603,00 €				270 847,58 €									651 450,58 €